

*Direction des affaires économiques
et internationales*

Arrêté du 9 octobre 2000 portant nomination à la commission d'agrément des contrôleurs techniques instituée par l'article R. 111-34 du code de la construction et de l'habitation

NOR : *EQUE0010175A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,
Vu l'article R. 111-34 du code de la construction et de l'habitation ;
Vu l'arrêté du 8 décembre 1978 modifié, portant désignation des membres de la commission d'agrément des contrôleurs techniques,

Sur la proposition des ministres intéressés,
Sur la proposition des organisations professionnelles intéressées,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommées à la commission d'agrément des contrôleurs techniques les personnes désignées ci-après :

1. En qualité de président de la commission : M. Slama (Raphaël), ingénieur général des ponts et chaussées.
2. En qualité de président suppléant de la commission : M. Antoni (Robert-Max), inspecteur général de la construction.
3. En qualité de représentants du ministre chargé de la construction :
 - Mme Lereculeur (Catherine), administrateur civil, direction des affaires économiques et internationales, membre titulaire ;
 - Mme Sitruk (Nicole), agent contractuel, direction des affaires économiques et internationales, membre suppléant.
4. En qualité de représentant du ministre chargé du logement : M. Delorme (Jean-Martin), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, membre suppléant.
5. En qualité de représentants du ministre chargé de l'économie :
 - M. Alexandre (Pierre), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, direction du personnel et de l'administration, membre titulaire ;
 - M. Bregent (Alain-Yves), attaché principal d'administration centrale, direction du personnel et de l'administration, membre suppléant.
6. En qualité de représentants du ministre chargé de l'industrie :
 - M. Dossier (Jean-Michel), architecte et urbaniste en chef de l'Etat, direction générale des stratégies industrielles, membre titulaire ;
 - M. Ferrandery (Michel), ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, direction générale de l'industrie, des technologies de l'information et des postes, membre suppléant.
7. En qualité de représentants des professions intervenant à l'acte de construire :
 - M. Cornet (Jean), chambre des ingénieurs conseils de France (CICF), membre titulaire ;
 - Mme Emon (Catherine), Fédération française du bâtiment (FFB), membre titulaire ;
 - M. Bornet (Gérard), Union nationale des économistes de la construction (UNTEC), membre suppléant.

Article 2

Le directeur des affaires économiques et internationales au ministère de l'équipement, des transports et du logement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Pour le ministre et par
délégation :
Pour le directeur empêché :
*Le sous-directeur du bâtiment
et des travaux publics,*
J.-M. Etienne